

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 300

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 16 Décembre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Cabriès - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2016/2019 - Tranche 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35**

PRESENTATION

Par délibération du 25 mars 2016, l'Assemblée Départementale a approuvé la reconduction des dispositifs départementaux d'aides aux communes, ainsi que les modifications et évolutions proposées dans le cadre de cette politique publique.

A ce titre, des aides ont été prévues sous la forme de Contrats Départementaux de Développement et d'Aménagement.

Je vous précise que les demandes formulées par les communes et les groupements de communes sont examinées dans la limite des crédits inscrits au budget, compte tenu de l'intérêt présenté par les opérations envisagées et de leur convergence avec les orientations fixées par le Département, sachant que pour 2016 seront prioritairement examinés les projets présentés dans les domaines suivants :

- l'environnement et le développement durable,
- le sport et la jeunesse,
- la culture,
- le foncier et l'habitat social,
- l'accueil de la petite enfance.

OBJET DU PRESENT RAPPORT

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux 2016/2019 envisagé par la commune de Cabriès, pour lequel elle sollicite une aide du Département, dans le cadre d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement.

Projets prévus à partir de 2016

- **AMENAGEMENT DE LA TRAVERSEE DE CALAS**

La commune souhaite réaménager le centre-ville, du secteur de Champfleury à l'église de Calas, en raison d'un fort trafic de transit qui se traduit par une voirie essentiellement aménagée pour la voiture sans prise en compte du caractère urbain de la traversée de Calas et des circulations douces.

Ce projet a fait l'objet d'une étude préliminaire qui rééquilibre le partage de la route entre les véhicules, les cycles et les piétons, et ainsi sécurise l'ensemble des flux en section courante comme au niveau des carrefours.

Le programme d'aménagements préconise :

- de réduire la vitesse de 50 km/h à 30 km/h dans la partie la plus urbaine de la traversée de Calas par la mise en place de giratoire ou mini-giratoire, voire de chicane à sens unique,
- de redonner un caractère urbain par la création de trottoirs fonctionnels constituant un itinéraire piétons continu,
- d'améliorer le fonctionnement et la lisibilité des trois carrefours principaux (jonction RD9b et RD543),
- de créer une piste cyclable en amont du carrefour avec la RD9 jusqu'au raccordement avec la RD543,
- de prolonger la piste cyclable le long de la RD543 au sud de Calas jusqu'au carrefour de Champfleury,
- de requalifier les deux places du centre-ville en intégrant une zone de stationnement, une aire de jeux de boules et un accès piétonnier.

L'année 2016 est consacrée au lancement d'une consultation dont les résultats permettront un phasage plus détaillé pour la réalisation des travaux.

Le montant global du projet, prévu de 2016 à 2018, s'élève à 1.200.000 € HT dont 120.000 € HT pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole de 240.000 €

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 600.000 €, dont 60.000 € pour la tranche 2016.

- **GROUPE SCOLAIRE SAINT-PIERRE**

L'école élémentaire A. Benoît et l'école maternelle de Cabriès, situées au pied du piton du village, accueillent à ce jour, respectivement 185 et 118 élèves, répartis en 7 et 4 classes.

Les prévisions d'évolution de la démographie communale incitent la commune à réaménager cet ensemble en un véritable groupe scolaire, en faisant évoluer le périmètre actuel. En effet, les locaux sont soumis à différentes contraintes incontournables, liées à :

- un manque de places déjà crucial, amplifié par la création d'une huitième classe d'élémentaires à la rentrée de 2016,
- des difficultés d'accès et de parking,
- une certaine vétusté des bâtiments et des salles de classe.

La structure pédagogique du groupe scolaire final sera constituée d'une école primaire d'une capacité de 270 élèves répartis en 9 classes et d'une école maternelle d'une capacité de 150 enfants répartis en 5 classes pour un effectif moyen de 30 élèves.

L'étude préalable réalisée par le SPLA démontre qu'il est tout à fait possible de réaliser une nouvelle école sur ce site tout en permettant de redessiner le pied du piton de Cabriès grâce au dévoiement routier qui dégagera, autour du groupe scolaire et de la Maison des Arts voisine, un espace piétonnier et aéré dédié à l'éducation et à la culture.

Le montant global du projet, prévu de 2016 à 2019, s'élève à 9.600.000 € HT dont 384.000 €HT pour la tranche 2016.

La commune pourrait bénéficier d'une subvention globale de la Métropole de 1.920.000 €

La subvention départementale globale pourrait s'élever à 4.800.000 €, dont 192.000 € pour la tranche 2016.

Ainsi, le montant total des travaux de ce contrat 2016/2019 s'élève à 10.800.000 €HT, réparti comme suit :

- Aménagement de la traversée de Calas1.200.000 €HT
- Groupe scolaire Saint-Pierre9.600.000 €HT

TOTAL10.800.000 €HT

L'échéancier est le suivant :

- 2016 : 504.000 €HT
- 2017 : 3.240.000 €HT
- 2018 : 5.080.000 €HT
- 2019 : 1.976.000 €HT

La participation globale du Département pourrait être fixée à 5.400.000 € pour ce programme 2016/2019, dont 252.000 € pour la tranche 2016, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- donner votre accord à la passation d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement avec la commune de Cabriès pour les années 2016/2019,
- engager au titre de l'AP 2016 un montant de 5.400.000 € sur un montant de travaux de 10.800.000 €HT, étant précisé que chaque tranche annuelle fera l'objet d'une délibération du Conseil Départemental, dans la limite de l'enveloppe financière initiale,
- allouer à la commune de Cabriès une subvention de 252.000 €, sur une dépense subventionnable de 504.000 €HT, au titre de la tranche 2016 de ce contrat départemental 2016/2019, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec le bénéficiaire la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-10127V dont la dotation est suffisante,
- d'approuver les montants d'affectations, comme indiqué ci-dessous :

		Montant de l'AP en M52	Total affecté à ce jour en M52	Montant de la nouvelle affectation
AP	2016 – 10127 V	108 624 422 €	76 648 460 €	5.400.000 €
Détail nouvelle affectation				
OPERATION	201610127			
dont IB	204.71.204141	1 330 000 €	571 948 €	0 €
	204.71.204142	107 294 422 €	76 076 512 €	5.400.000 €
Date de la dernière Commission Permanente ayant voté une affectation sur cette AP : 21/10/2016				
N° des délibérations concernées : 173, 175, 176.				

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL